

# L'"Affaire Allard"

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **40 (1902)**

Heft 31

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-199481>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER  
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerolste, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coiré, etc.

Rédaction et abonnements :  
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements de tent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## L' « Affaire Allard ».

C'est une vérité de M. de la Palisse qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

On ne parle aujourd'hui que de l'affaire Humbert et bien des personnes, à ce sujet, s'écrient : « Ti possible, quelles choses on voit pourtant de nos jours ! Où allons-nous ? »

Hélas ! il est très probable que nous allons où sont allés les gens du XVI<sup>e</sup> siècle, qui, à défaut de l'« affaire Humbert, » eurent l'« affaire Allard », autour de laquelle ils firent sans doute moins de bruit que nous n'en faisons pour des gens, qui, certes, ne méritent pas tant d'honneur. Tous les Allard et tous les Humbert du monde n'arrêteront pas le cours de la destinée des hommes et des choses. Incidents de route, rien de plus. Que chacun, faisant pour le mieux, aille tout bonnement son chemin, sans s'inquiéter du reste. Au port, le triage.

Voici donc ce que fut l'affaire Allard. Nous empruntons les détails qui suivent à un ouvrage publié en 1835 et qu'un de nos lecteurs a bien voulu nous prêter. Cet ouvrage est intitulé : *La Suisse pittoresque et ses environs* ; il est de M. ALEXANDRE MARTIN, auteur de *l'Ermite en Suisse*.

« Ce fut dans un des villages situés non loin des bords du lac de Genève, que naquit, vers l'an 1565, le jardinier Allard, qui a joué pendant plus de vingt années un rôle si extraordinaire en Europe. A l'âge de 25 ans, il quitta finalement Genève et passa en Suède. Jardinier du roi Eric XIV, il s'insinua si adroitement dans les bonnes grâces du monarque, que celui-ci le nomma son agent auprès de la république de Venise. De Venise, il passe à Milan, où il se permit des discours injurieux contre le pape et l'église. Il est transféré à Naples et enfermé dans les prisons de l'inquisition. Le pape Grégoire XIII le fait venir à Rome, s'entretient avec lui et lui rend la liberté.

» Allard passe alors en Dauphiné, se présente au connétable de Lesdiguière, qui y commandait les troupes des réformés, et lui promet, pour le roi de Navarre, les soldats de la Suède et un subside de cinq millions, dont il pouvait disposer. Henri IV, mis au courant, se laissa prendre et manda Allard à la Rochelle.

» Dans cette ville, il est reconnu par des officiers suédois qui le déclarent imposteur.

» Se voyant découvert, Allard quitte la Rochelle et vient à Paris. Il obtient une audience de Henri III et de Catherine de Médicis, et leur annonce qu'il peut faire recouvrer à la couronne une somme de cinq millions. Il a quitté le roi de Navarre, parce que celui-ci a voulu l'engager à lui livrer cette somme. Le roi et la reine-mère le comblent de prévenances. D'emblée, il se lie avec les plus riches seigneurs de la cour.

» A ce moment, arrivent à Paris, les députés suisses, venant y renouveler l'alliance entre la France et le Corps helvétique. Allard les voit, et, sous le sceau du secret, leur dit qu'il prête au roi de France deux millions d'écus, moitié

comptant, moitié en billets hypothécaires sur les biens du connétable de Montmorency, tué en 1567, à la bataille de St-Denis. Il ajoute qu'il désire acquérir la bourgeoisie de Lucerne, offrant de la payer 20,000 écus.

» Muni de lettres de recommandation des députés, Allard part pour Lucerne, se fait recevoir bourgeois et prête serment de fidélité.

» Il revient bientôt à Paris avec une escorte de douze halberdiers, mène un train de prince et jouit à la cour d'un crédit assuré.

» Mais la scène change subitement. La veuve du connétable de Montmorency, instruite des prétentions d'Allard sur la succession de son mari, écrit au roi que le connétable n'a jamais vu Allard, qu'il ne lui doit rien, et que toute cette affaire n'est qu'un tissu de mensonges et d'escroqueries. Allard est enfermé à la Conciergerie.

» Il parvient à obtenir sa liberté, et part pour Lausanne dans un équipage brillant, accompagné de plusieurs gentilshommes abusés qui lui forment une espèce de cour. De Lausanne, il se rend à Berne et demande aux magistrats de cette ville de lui avancer une somme de 100,000 livres sur une cédule de 500,000 écus d'Emmanuel de Savoie. Pressé d'exhiber cette cédule, il prétend qu'elle est restée à Paris, et soi-disant part pour l'aller chercher. Mais le Sénat de Berne, qui a découvert la supercherie, fait arrêter l'impudent aventurier. Il est enfermé au second étage d'une vieille tour.

» A bout de quelques jours, s'étant procuré une lime et une corde, il tente une évasion. Il scie un des barreaux de la fenêtre et se confie à la corde. Celle-ci casse, et, tombant d'une hauteur de 60 pieds, Allard est tué sur le coup.

» A la nouvelle de cette mort, le propriétaire de l'auberge de la Cigogne, à Bâle, où Allard a longtemps logé et mené un train de grand seigneur, demande à la justice d'ordonner l'ouverture d'une riche cassette, fermée de trois serrures et d'autant de cadenas, que l'aventurier lui avait laissée comme garantie des avances considérables qui lui avaient été faites. On fait ouvrir la cassette, et l'on y trouve... devinez?... quelques morceaux de briques rouges. »

## De bas en haut.

MON CONCIERGE.

S'il est vrai de dire que chaque pays fournit son monde, il l'est aussi de dire que chaque pays fournit ses concierges...

Dieu me garde de dire quoi que ce soit de ceux de chez nous ; ils sont bien trop rapprochés de moi ; et puis, ce sont de braves gens qui gagnent leur vie comme nous tous. Il leur arrive bien, parfois, comme à bien d'autres, de se prendre au sérieux et de dire, par exemple : « mon collègue », « mes auditoires », « mon musée », ou quelque chose ainsi, en parlant de ce qui est confié à leur vigilante attention. Mon Dieu, où est le mal ? Chacun possède, au plus profond de son être, le désir secret de posséder quelque chose, et quand on n'a rien

en propre, on s'attribue volontiers — en imagination seulement — le bien commun. Innocente façon d'être heureux à bon compte.

Ce n'est donc pas des concierges de chez nous que je veux parler. Oui, mais, le *Conteur* n'a pas coutume de s'expatrier ; ce serait sortir de son cadre... Bah ! Une fois n'est pas coutume.

A Naples, j'avais un concierge fort curieux ; et je vous prie de croire que ni sa paresse — commune à tous les Napolitains — ni sa saleté n'y étaient pour rien. Il avait une chemise crasseuse qu'il retournait, sans doute, chaque fois qu'il la voulait changer, des savates éculées, sans chaussettes, une barbe hirsute et une casquette galonnée... Oh ! cela est le caractère distinctif de tout concierge napolitain. On peut négliger de lui solder ses gages, il vous le pardonnera, mais il ne saurait souffrir qu'on oublie sa casquette galonnée, preuve parlante de son investiture.

Comme tout concierge, le mien était chargé de surveiller les entrants et les sortants, de renseigner, de fermer et d'ouvrir la porte et de balayer les montées, ce qu'il faisait aussi peu souvent que possible et de la façon que vous allez voir,

Avec cela, il chantait tout le jour, à moins qu'il ne dormit ou qu'il jouât aux cartes. Dans ce cas, l'entrée était libre, et personne n'était inquiété, dès la porte, par le regard curieux du Cerbere,

Or, un jour, je surpris mon concierge en train de faire la toilette des escaliers. Et sa manière de procéder me parut si extraordinaire, que je restai à l'examiner jusqu'à ce qu'il eût achevé. Devinez comment il s'y prit?... Je vous le donne en cent... Eh bien ! il assujettit son balai dans ses deux mains, et, tout en mâchonnant quelque vieux refrain napolitain, il commença par le bas, ramenant sur chaque marche la saleté de la marche suivante. Il gravit ainsi, toujours chantant et balayant, les quatre étages de la maison, les redescendit avec la même gravité, me sourit dans sa barbe inculte en bougonnant un « giorno » presque incompréhensible, puis réintégra sa loge où il reprit son piquet interrompu.

Et voilà !

CH.-GAB. MARGOT.

## Le héraon

Le fait se passe en 183...

Un tout jeune régent, sorti vous savez d'où, Son brevet dans sa poche et se montant le cou,

Dans la *Feuille d'avis* dernière Cherchait, tout frémissant, les places au concours. Il attendait ainsi depuis nombre de jours,

Sans rien trouver à sa manière.

— Il eût pu se placer dès l'abord, je l'ai su !

Il fallait des régents, il n'aurait eu qu'à prendre ;

Mais il crut mieux faire d'attendre

Quelque village bien cossu.

Il se croyait quelqu'un, frais sorti de Pécole.

Au bout de quelques mois, notre jeune étourneau

Vit qu'on demandait à nouveau

Des régents à Belmont, Vuitteboeuf, Mont-sur-Rolle.